

JORF n°0245 du 22 octobre 2014

Texte n°38

ARRETE

**Arrêté du 20 octobre 2014 fixant au titre de l'année universitaire 2014-2015 le nombre d'étudiants et d'internes en médecine pouvant signer un contrat d'engagement de service public**

NOR: AFSH1424874A

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre des finances et des comptes publics et de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes en date du 20 octobre 2014, le nombre d'étudiants et d'internes en médecine pouvant signer un contrat d'engagement de service public en application de l'article R. 632-67 du code de l'éducation au titre de l'année universitaire 2014-2015 est fixé et réparti de la manière suivante :

UFR	NOMBRE DE CONTRATS d'engagement de service public  offerts aux étudiants en médecine	NOMBRE DE CONTRATS d'engagement de service public  offerts aux internes en médecine
Aix-Marseille (+ Corse)	8	7
Amiens	8	8
Angers	5	6
Antilles-Guyane	8	8
Besançon	4	4
Bordeaux-II	10	9
Brest	4	4
Caen	8	7
Clermont-Ferrand-I	8	6

Dijon	7	6
Grenoble-I	5	7
La Réunion	2	2
Lille-II + Faculté libre de Lille	13	12
Limoges	6	3
Lyon-I	13	9
Montpellier-I	8	7
Lorraine	8	7
Nantes	6	5
Nice	3	4
Paris-V	8	7
Paris-VI	7	6
Paris-VII	9	7
Paris-XI	3	3
Paris-XII	6	3
Paris-XIII	14	8
Poitiers	14	5
Reims	6	6
Rennes-I	6	5
Rouen	6	10
Saint-Etienne	5	5
Strasbourg	6	4
Toulouse-III	10	11
Tours	7	6
Versailles - Saint-Quentin	4	3

Total	245	210
-------	-----	-----